

---

**CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE.**

**Si vous avez des doutes quant aux démarches que vous devriez entreprendre, nous vous conseillons de consulter votre courtier, conseiller bancaire, juriste, comptable ou tout autre conseiller professionnel.**

---

**HSBC ETFS PLC**

**Assemblée générale annuelle**

**2018**

---

**Si vous avez vendu ou transféré vos actions HSBC ETFS plc, veuillez transmettre immédiatement ce document à l'acheteur ou au bénéficiaire, ou le cas échéant, au courtier, représentant de la banque ou autre tiers par l'intermédiaire duquel la vente ou le transfert a été effectué afin qu'il soit remis à l'acheteur ou au bénéficiaire le plus rapidement possible.**

---

**HSBC ETFS PUBLIC LIMITED COMPANY**  
**(LA « SOCIÉTÉ »)**  
**AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

---

**CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE. Si vous avez des doutes quant aux démarches que vous devriez entreprendre, nous vous conseillons de consulter votre courtier, juriste, comptable ou autre conseiller professionnel.**

---

AVIS est donné par la présente que l'Assemblée générale annuelle de la Société se tiendra dans les bureaux de A&L Goodbody, International Financial Services Centre, North Wall Quay, Dublin 1, le vendredi 15 juin 2018 à 11 heures pour statuer sur les différentes résolutions de la Société figurant ci après et de les adopter en tant que résolutions séparées si celles ci sont jugées adéquates :

**Résolution ordinaire 1** :- remise et examen des états financiers de la Société couvrant la période close le 31 décembre 2017, accompagnés du rapport des Administrateurs et du Réviseur d'entreprises.

**Résolution ordinaire 2** :- renouvellement du mandat conféré à KPMG en tant que Réviseur d'entreprises de la Société.

**Résolution ordinaire 3** :- autorisation donnée aux Administrateurs de déterminer la rémunération du Réviseur d'entreprises.

**Résolution ordinaire 4** : - examen des affaires de la Société.

Au nom et pour le compte du Conseil d'administration

Goodbody Secretarial Limited  
Le Secrétaire

Siège social  
25/28 North Wall Quay  
IFSC  
Dublin 1  
Irlande

Numéro de société 467896

Le 11 avril 2018

Remarques :

1. Les Actionnaires ont le droit d'assister et de voter à l'Assemblée générale annuelle de la Société. Tout Actionnaire peut désigner un ou plusieurs mandataires chargés d'assister à l'Assemblée, de prendre la parole en son nom et de voter à sa place. Le mandataire ne doit pas nécessairement être Actionnaire de la Société.
2. Un formulaire de procuration est joint pour les Actionnaires qui ne pourraient pas assister en personne à l'Assemblée. Les procurations doivent être envoyées au Secrétaire général de la Société à l'adresse suivante : A&L Goodbody, 25/28 North Wall Quay, IFSC, Dublin 1, Irlande. Les Actionnaires peuvent également adresser leur procuration par télécopie au Secrétaire général de la Société au +353 (0) 1 649 2649, à l'attention de Jackie Verner ou par e mail à [jverner@algoodbody.com](mailto:jverner@algoodbody.com). Pour pouvoir être considérés comme valides, les procurations et les pouvoirs en vertu desquels elles sont signées doivent parvenir au Secrétaire général de la Société au moins 48 heures avant la date de l'Assemblée.

**HSBC ETFS PUBLIC LIMITED COMPANY  
(LA « SOCIÉTÉ »)  
FORMULAIRE DE PROCURATION  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES**

Je/Nous  
soussigné(s).....

(En majuscules)

domicilié(s).....  
...

membre(s) de la Société susnommée, désigne/désignons le Président de l'Assemblée ou à défaut un représentant autorisé de Goodbody Secretarial Limited OU à défaut (voir note (g))

(En majuscules)

domicilié.....

pour me/nous représenter et voter à ma/notre place et en mon/notre nom à l'Assemblée générale annuelle de la Société qui doit se tenir dans les bureaux de A&L Goodbody, International Financial Services Centre, North Wall Quay, Dublin 1 le vendredi 15 juin 2018 à 11 heures et à toute reprise de celle ci en cas d'ajournement.

En cochant avec le signe ( ✓ ) les cases prévues à cet effet, veuillez indiquer le sens dans lequel vous voudriez exprimer votre vote. À défaut, votre mandataire votera comme il l'entendra.

(i) RÉOLUTIONS ORDINAIRES	FOR	AGAINST
1. Remise et examen des états financiers de la Société couvrant la période close le 31 décembre 2017, accompagnés du rapport des Administrateurs et du Réviseur d'entreprises.		
2. Renouvellement du mandat conféré à KPMG en tant que Réviseur d'entreprises de la Société.		
3. Autorisation donnée aux Administrateurs de déterminer la rémunération du Réviseur d'entreprises.		

Daté du :

\_\_\_\_\_  
Nom et adresse de l'Actionnaire

\_\_\_\_\_  
Signature de l'Actionnaire

\_\_\_\_\_  
Nom et adresse de l'Actionnaire

\_\_\_\_\_  
Signature de l'Actionnaire

\_\_\_\_\_  
Nom et adresse de l'Actionnaire

\_\_\_\_\_  
Signature de l'Actionnaire

\_\_\_\_\_  
Nom et adresse de l'Actionnaire

\_\_\_\_\_  
Signature de l'Actionnaire

Remarques :

- (a) L'Actionnaire doit indiquer son nom complet et son adresse officielle en caractères dactylographiés ou en lettres majuscules. Dans le cas de comptes joints, les noms de tous les titulaires doivent être mentionnés.
- (b) Si l'Actionnaire souhaite désigner une autre personne en tant que mandataire, le nom du mandataire doit être indiqué dans l'espace réservé à la place de l'option prévue, cette dernière devant être rayée.
- (c) Si (i) un Actionnaire n'entend pas exercer tous les droits de vote auxquels il a droit ou si (ii) un Actionnaire prévoit d'exercer des droits de vote pour et contre une même résolution, la procuration, pour être valide, doit préciser (i) le nom du compartiment de la Société au titre duquel l'Actionnaire exerce ses droits de vote, (ii) le nombre d'Actions au titre desquelles l'Actionnaire vote et (iii) les intentions de vote pour ou contre la résolution.
- (d) Le formulaire de procuration doit :
  - (i) dans le cas d'un Actionnaire particulier, être signé par l'Actionnaire ou son fondé de pouvoir ; et
  - (ii) dans le cas d'un Actionnaire doté de la personnalité morale, être remis sous son sceau ou bien signé en son nom par un fondé de pouvoir ou par un dirigeant dûment autorisé de la société Actionnaire.
- (e) Dans le cas de codétenteurs, le vote du premier détenteur inscrit, en personne ou par procuration, sera accepté à l'exclusion des votes des autres codétenteurs et, à cet effet, le rang de priorité sera déterminé selon l'ordre dans lequel les noms sont inscrits dans le registre des membres relatif aux titres détenus conjointement.
- (f) Pour pouvoir être considérés comme valides, cette procuration et le pouvoir en vertu duquel elle est signée doivent parvenir au Secrétaire général de la Société à l'adresse suivante : A&L Goodbody, 25/28 North Wall Quay, IFSC, Dublin 1, Irlande. Les Actionnaires peuvent également adresser leur procuration par télécopie au Secrétaire général de la Société au +353 (0) 1 649 2649), à l'attention de Jacque Verner ou par e mail à [jverner@algoodbody.com](mailto:jverner@algoodbody.com). Pour pouvoir être considérés comme valides, les procurations et les pouvoirs en vertu desquels elles sont signées doivent parvenir au Secrétaire général de la Société au moins 48 heures avant la date de l'Assemblée.
- (g) Le mandataire ne doit pas nécessairement être actionnaire de la Société, mais il doit assister à l'Assemblée en personne pour vous représenter.
- (h) Si un représentant autorisé de Goodbody Secretarial Limited est désigné comme mandataire, ce dernier votera comme indiqué ci dessus. En l'absence d'instructions, le mandataire votera en faveur des résolutions. L'actionnaire s'engage par les présentes à protéger Goodbody Secretarial et ses représentants attirés de tout préjudice éventuellement subi par ceux ci ou de toute responsabilité susceptible de leur incomber pour avoir agi de bonne foi dans le cadre de cette procuration.